

Présentation

Volume 42, Number 1, 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026919ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1026919ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2012). Présentation. *Revue générale de droit*, 42(1), 159–160.

<https://doi.org/10.7202/1026919ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2012

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

DOSSIER

La déviance financière

Présentation

Le secteur financier dans lequel évoluent les différentes institutions financières est régulièrement confronté à diverses formes de déviance, qu'il s'agisse de fraude, de détournement de fonds, de manque de transparence, de vol d'identité, de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes. La déviance financière peut aussi se manifester par des comportements de gravité moindre, comme la négligence et le manque de compétence des professionnels qui offrent des services spécialisés dans ce secteur. Or, certains de ces comportements déviants peuvent entraîner des effets dévastateurs considérables de nature économique, sociale et psychologique, comme en témoignent les scandales récents dans les affaires Norbourg, Triglobal, Portus, Mount Real, Zenith et Earl Jones au Canada et l'affaire Bernard Madoff aux États-Unis. Au Canada, une étude publiée en 2009 sous l'égide des autorités canadiennes en valeurs mobilières révèle que près d'un canadien sur vingt a déjà été victime de fraude financière. Au Québec, le rapport annuel 2010-2011 de l'Autorité des marchés financiers révèle que, pour la période allant de 2004 à 2011, le Fonds d'indemnisation des services financiers a accueilli des réclamations pour un montant de plus de 45 millions de dollars pour indemniser les victimes de fraude, de manœuvres dolosives et de détournement de fonds dans le secteur des services financiers.

Compte tenu des enjeux majeurs que soulève la déviance financière, la *Revue générale de droit* de la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa s'est associée au Groupe de recherche en droit des services financiers de la Faculté de droit

de l'Université Laval pour publier un dossier spécial sur cette thématique. Les recherches publiées offrent ainsi un éclairage important sur les moyens juridiques et organisationnels qui peuvent contribuer à prévenir et à contrôler la déviance financière.